

REGLEMENT

Les inscriptions après le 23 octobre 2022 ne seront pas numérotées.
Les brocanteurs seront placés dans l'ordre d'arrivée et sans numérotation.
Toute inscription sans règlement ne sera pas prise en compte.
Le jour de la foire, nous vous remercions de présenter le coupon qui vous a été envoyé avec le numéro de votre emplacement.
Matériel électrique non fourni.
Après 9 heures, si l'exposant est absent et n'a pas prévenu, son emplacement sera attribué à quelqu'un d'autre.
Les routes seront fermées le jour de la foire de 9h à 20h.

Des sacs poubelles seront distribués à chaque exposant. Merci d'en faire bon usage.

Respectez le numéro qui vous a été attribué.

L'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES EMBLEMES POUR DES QUESTIONS DE SECURITE.

Documents à fournir pour finaliser votre inscription :

- Photocopie de la carte professionnelle ou pour les brocanteurs
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de votre assurance

Bulletin d'inscription et justificatifs obligatoires à renvoyer au plus vite à :

M. DOMINIQUE NAUD: 06.27.91.50.83.

3 Cité du Paradis
85410 LA CAILLERE ST HILAIRE

Mail : Sylvieetdominique.naud@sfr.fr

Dimanche

30

Octobre 2022

De 9h00 à 20h00

La Caillère St Hilaire (85)

40ème FOIRE AUX MARRONS



**ENTREE
GRATUITE**



- Produits locaux
- Exposition artisanale et agricole
- Spécialités régionales
- Divers marchands
- Animé par la banda « Sans Demi-Mesure » de la Pommeraie S/ Sèvre
- Brocante et vide grenier
- Tombola
- Fête Foraine

**Organisée par le
Comité des Fêtes
La Caillère St Hilaire
(Vendée)**

Imprimé par nos soins

Madame, Monsieur,

LA FOIRE AUX MARRONS, dernière grande manifestation automnale dans le Sud-Vendée a lieu cette année :

Le Dimanche 30 octobre 2022

Comme vous le savez, cette date qui peut paraître tardive, est imposée par le ramassage des marrons et des châtaignes qui a lieu impérativement dans la dernière semaine d'octobre.

Tous les participants ont pu constater l'an dernier l'important succès de cette foire reconnue au-delà des limites de notre département. C'est pourquoi, nous espérons pouvoir compter à nouveau, ou pour la première fois, sur votre participation.

Nous vous serions reconnaissants de nous retourner rempli le bulletin d'inscription et l'attestation ci-contre, accompagnés de votre règlement (chèque à l'ordre du Comité Des Fêtes) et des justificatifs à fournir (OBLIGATOIRES).

Merci de nous joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse pour que nous vous renvoyions une confirmation avec le numéro de votre emplacement 8 jours avant la foire.

Nous vous remercions très sincèrement de l'accueil que vous pourrez réserver à notre offre.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité des Fêtes
Dominique NAUD

Société :
Nom :Prénom :
Adresse :
Code Postal : ___ __ __ Ville :
Téléphone fixe : Portable :
E-mail :@.....
Produits exposés (obligatoire) :
.....
N°SIRET ou AUTO-ENTREPRENEUR :

- (1) Emplacement non-couvert
4,00 € le mètre linéaire véhicule compris
Longueur : Largeur 3m maxi
- (1) Emplacement sous stand ou dans la salle (limité à 6 mètres)
5,00 € le mètre linéaire
Longueur : Largeur :
- (1) Je souhaite avoir un reçu de ma participation à la Foire aux Marrons.

Chèque à l'ordre du Comité Des Fêtes et enveloppe timbrée avec votre adresse

<p>Je soussigné, (NOM et Prénom) Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de la Foire aux Marrons 2022 et l'accepte. Signature (et cachet pour les professionnels)</p>

(1) Cochez la case correspondante à votre choix.